

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE DE VAPP  
VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS**

**Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L612-1, L613-1, L. 712-2, ainsi que ses articles D. 613-38 à D. 613-50,

**ARRETE**

**Article 1 :** La commission pédagogique de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) de la **session du mardi 08 juillet 2025** concernant l'accès au diplôme suivant :

Diplôme : MASTER 2  
Domaine : Sciences, Technologie et Santé  
Mention : STAPS  
Parcours : ingénierie et ergonomie de l'activité physique

est constituée des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants-chercheurs :

- M. FORESTIER Nicolas, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université.
- M. PICOT Brice, université Savoie Mont Blanc, maitre de conférences.
- M. MONJOT Florian université Savoie Mont Blanc, maitre de conférences.

**Article 2 :** Est désigné en qualité de président de la commission :

- M. FORESTIER Nicolas, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université.

**Article 3 :** Est désigné en qualité de secrétaire de la commission :

- Mme BURTIN Sarah, université Savoie Mont Blanc.

**Article 4 :** La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 7 juillet 2025

Pour le Président et par délégation,  
Le vice-président formation  
et vie universitaire



Jean-François DREUILLE

*Ampliation aux membres du jury VAPP*